

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_89-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 20 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à Mme CLAUDE RIERA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Était absente excusée : MME ISABELLE SEROR

Monsieur FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/89

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne – Mise à disposition de deux radars pédagogiques avenue de Gavarnie et route de Bessières.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a retenu la demande de la Commune de mise à disposition de deux radars pédagogiques, opération référence 11 BT 432, dans les conditions suivantes :

- Fourniture, pose et raccordement de 2 radars pédagogiques équipés chacun d'un panneau solaire et d'une batterie.
- Les radars seront posés route de Bessières, à l'entrée de Ville depuis Saint-Geniès Bellevue, et avenue de Gavarnie, aux environs du n°50, en face dans le sens descendant et répondront au cahier des charges.

La part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	3 000 €
• Part restant à la charge de la Commune	3 000 €
<u>Total pour 2 radars solaires</u>	<u>6 000 €</u>

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_89-DE

S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à disposition des deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver la mise à disposition des deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 27 SEP. 2018
- Affiché le 27 SEP. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ

